



Mission politique agricole

Réunion du 16 mai 2025

Date de convocation : 07 mai 2025

Délibération N° 6

PLAN DE SOUTIEN AUX VÉTÉRINAIRES EXERÇANT AUPRÈS DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Attribution d'aides en 2025

Président de séance : André Accary

Membres présents : ACCARY André, AMIOT Catherine, AURAY Géraldine, BARNAY Marie-Claude, BECOUSSE Jean-Claude, BELTJENS Colette, BERGERET Vincent, BERTHIER Pierre, BRUNET-LECHENAULT Claudette, BURDIN Raymond, CANNARD Frédéric, CANNET Claude, CANTIER Nadège, CHALUMEAU Mathilde, CHAMBRIAT Sylvie, CHENUET Carole, CLEMENT Sophie, DAMY Nathalie, DESCHAMPS Amelle, DESCIEUX Jean-Christophe, DESJOURS Thierry, DESMARD Jean-Michel, DESROCHES Patrick, DUPARAY Lionel, DURIX Arnaud, DUVERNOIS Michel, FONTERAY Jean-Luc, FRIZOT Marie-Thérèse, GAUDRAY Alain, GIEN Chantal, GRUET Aline, GUIGUE Jean-Vianney, HIPPOLYTE Jean-Marc, JACQUARD Sébastien, LALANNE Carine, LANOISELET Dominique, LAUBERAT Didier, LEMONON Elisabeth, LOTTE Dominique, MARTELIN Cécile, MARTIN Sébastien, MAUNY Marie-France, MELIN Dominique, PERRIN Viviane, PHILIBERT Alain, PLISSONNIER Florence, REYNAUD Hervé, ROBIN Christine, ROBLOT Elisabeth, VADOT Anthony, VAILLANT Françoise

Membre(s) absent(s) ou excusé(s) : BROCHOT Frédéric, COGNARD Jean-François, COUILLEROT Evelyne, COURTOIS Jean-Patrick, CORNELOUP Josiane, DURAND Bernard

Frédéric BROCHOT a donné pouvoir à Catherine AMIOT, Jean-François COGNARD à Géraldine AURAY, Evelyne COUILLEROT à Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean-Patrick COURTOIS à Christine ROBIN, Josiane CORNELOUP à Pierre BERTHIER, Bernard DURAND à Nadège CANTIER.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la loi n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière et ses décrets d'application,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 8 novembre 2021 relatif à la désignation de zones caractérisées par une offre insuffisante de soins et un suivi sanitaire insuffisant des animaux d'élevage, dans les zones rurales à faible densité d'élevages,

Vu la délibération du 29 juin 2023 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a adopté le plan départemental de la Saône-et-Loire en soutien aux vétérinaires exerçant auprès des animaux d'élevage, les 5 règlements d'intervention ainsi que les modèles de contrats et conventions liés,

Vu la délibération du 15 mars 2024 aux termes de laquelle la Commission permanente a approuvé des modifications techniques aux règlements d'intervention du plan de soutien aux vétérinaires exerçant auprès des animaux d'élevage

Vu la délibération du 4 avril 2025 aux termes de laquelle la Commission permanente a approuvé des modifications techniques aux règlements d'intervention du plan de soutien aux vétérinaires exerçant auprès des animaux d'élevage.

Vu la délibération du 22 juillet 2021 aux termes de laquelle l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente pour se prononcer sur toute affaire, à l'exception des attributions propres au Conseil départemental visées aux articles L.3312-1 et L.1612-12 à L.1612-15 du CGCT,

Vu le rapport de M. le Président,

Considérant les 3 demandes déposées et éligibles à ce dispositif représentant un montant total d'aides de 675 € en fonctionnement, détaillées comme suit :

- Demandes déposées dans le cadre d'une indemnité de déplacement :

Demandeur	Dates de stage	Lieu du stage	Nom du maître de stage	Moyen de locomotion	Nombre de kilomètres parcourus durant le stage	Montant de l'aide théorique	Montant de l'aide proposée (plafonnée à 300 € par mois)
	24/03/2025 au 04/04/2025	CHAROL'VET		Voiture 4 CV	1 080	654,48 €	300 €
	07/04/2025 au 20/04/2025 et du 26/05/2025 au 08/06/2025	BRESS'VET		Voiture 5 CV	804	511,34 €	300 €

- Demande déposée dans le cadre d'une indemnité de logement :

Demandeur	Dates de stage	Lieu du stage	Nom du maître de stage	Montant des dépenses réalisées dans le cadre de l'hébergement (plafonnée à 56 j)	Montant de l'aide proposée (plafonnée à 300 € par mois)
	24/03/2025 au 04/04/2025	CHAROL'VET		175 €	75,00 € *

*Le devis d'hébergement fourni ne concerne qu'une semaine de stage.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'attribuer une aide "indemnité de déplacement" pour un montant total de 600 € à deux étudiants ainsi qu'une aide "indemnité de logement" pour un montant de 75 € à un étudiant.

Les crédits sont inscrits au budget du Département sur l'autorisation d'engagement « 2023-2028 Soutien à l'attractivité rurale vétérinaire », le programme « Solidarité et santé des exploitations agricoles », l'opération « Soutien à l'attractivité rurale vétérinaire », l'article 65131.

Le Président,
ANDRE ACCARY



Exécutoire de plein droit

Transmission en Préfecture le 26/05/2025

Publié et notifié le 12 JUIN 2025

Affiché le